L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co., rue de Chartres No 73, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 OCTOBRE 1861. — G. F. WEISSE, N. DUFOUR, F. LIMET, C. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN, 25 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents par les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan ce-jour.

Par D. E. Morphy, au coin des rues Front et Lafayette — Groceries et liqueurs.

Par B. Turpin, au magasin No 118, rue de la Commune — Eaux-de-vie, vins, &c.

La question du coton.

Le coton étant le principal produit du Sud et servant de base au crédit public, quoi qui, à défaut d'argent comptant, constitue l'encaisse de la guerre, il est tout naturel que la discussion soit de nouveau ouverte dans la presse sur les différentes questions qui se rattachent à la réalisation de la récolte [illegible] au pouvoir sur les plantations. C'est, depuis quelque temps, un article de l'Examiner de Richmond, qui a été le signal de la réouverture des polémiques au sujet de l'embargo, et l'on dirait qu'un mot d'ordre secret provient au environs de politique a été communiqué à différents journaux, sur plusieurs d'entre eux recommandant la nécessité de modifier ce que la mesure désignée, il y a quelque temps, avait de trop extrême.

En faisant ressortir la contradiction que nous croyions avoir aperçue dans les principes du Delta sur ce sujet important, nous n'agissions pas dans le but [illegible] un contraire en opposition avec lui-même; notre objet était de signaler ce qu'il y a de dangereux à adopter précipitamment des mesures chimériques et de mettre en garde le pays contre un revirement trop subit qui nous semblait de nature à faire bien des intérêts. Peu importe donc que le Delta ait eu n'ait pas été de ceux qui contenaient que si la Confédération n'était pas reconnue et si le blocus n'était pas levé, il ne fallait pas permettre qu'une seule balle de coton sortît du Sud. Quelques journaux ajoutaient même qu'il fallait empêcher l'exportation par le Mexique, de peur que l'Angleterre ne se trouvât satisfaite de ce moyen d'éluder le blocus.

Au fond, nous admettons la force des arguments présentés par le Delta dans sa réponse à notre article. Il serait injuste et impolitique de refuser à un navire étranger qui nous aurait apporté, en courant le risque d'une confiscation, les objets dont nous avons le plus grand besoin, la faculté de s'en retourner avec une cargaison des produits du pays qui serait emportée pour le compte des acheteurs étrangers. Nos sentiments à cet égard n'ont jamais changé, car nous disions dans un article publié dans notre numéro du 10 juillet:

"Si nous voulons que l'Angleterre et la France insistent pour obtenir un accès libre à nos ports, il ne faut pas commencer par dégoûter les acheteurs étrangers en mettant nous-mêmes des entraves à la liberté des transactions commerciales. Nos cotons doivent être à la disposition des acheteurs étrangers sur nos places d'exportation, à cette condition seulement nous pourrons espérer que ceux-ci feront des efforts sérieux pour venir les chercher et pour leur assurer une libre sortie."

Un mois plus tard, le 14 août, traitant de la proposition d'accaparement du coton par le gouvernement, nous nous exprimions ainsi:

"Ce serait un rôle très mauvais et très impolitique que celui qui consisterait à poser le gouvernement des Etats Confédérés, vis-à-vis des puissances qui ont besoin de coton, en monopoleur qui dicta ses conditions et menace, si on ne les accepte pas, d'incendier son coton pour jouer un vilain tour aux manufactures européennes et à leurs gouvernements."

Mais, comme nous le disions avant-hier, ce n'est pas pour faire pièce aux acheteurs étrangers que des mesures ont été prises afin d'éviter l'accumulation de coton dans les ports, c'est pour empêcher qu'il ne tombe au pouvoir de l'ennemi. Lorsqu'il sera démontré que la Nouvelle-Orléans, par exemple, ne court plus le plus léger risque d'être capturée par les Fédéraux, il n'y aura plus aucune raison de maintenir l'embargo ni pour l'entrée ni pour la sortie des cotons.

Ce sera l'affaire des planteurs de s'entendre pour ne pas encombrer le marché, et ne pas occasionner une rapide dépréciation de leurs produits. Jusque là on se trouve placé dans un dilemme assez difficile à résoudre. Si le marché est ouvert aux acheteurs, il faut qu'ils y trouvent les assortiments qui leur conviennent, et il faut conséquemment autoriser l'envoi des cotons à la Nouvelle-Orléans. Comment limiter ces envois dans une proportion raisonnable? C'est là qu'est la difficulté. Le gouvernement ne peut se constituer juge en pareille matière, ni assumer le pouvoir dangereux et exorbitant de donner ou de refuser des permis. Il n'y a pas de milieu possible entre une prohibition ou une liberté absolue.

La seule ressource serait un accord entre les planteurs pour n'envoyer qu'une proportion convenue de leur récolte. Or, il est très difficile d'arriver à la réalisation d'un pareil agrément, même par l'intermédiaire d'une convention. Cependant, il faut aviser aux moyens de sortir d'embarras, et comme il y a beaucoup d'autres questions non moins importantes à résoudre, nous approuvons complètement l'idée d'une convention de planteurs et de facteurs de coton de tous les Etats Confédérés. Nous avons nous-même suggéré, il y a plusieurs mois, la réunion d'une assemblée de délégués. Les intéressés sont plus aptes à décider la meilleure politique à suivre que ceux qui ne raisonnent qu'au point de vue théorique. La Nouvelle-Orléans, qui reçoit la moitié de la récolte cotonnière, nous paraît devoir être le lieu le plus propice pour la tenue d'une convention semblable.

Les questions à traiter par cette convention seraient celle de la conscription à l'emprunt confédéré, celle des avances à obtenir soit du gouvernement avec l'autorisation du prochain congrès, soit des banques et des capitalistes, celle de la restriction de la culture du coton en cas de prolongation de la guerre et du blocus, enfin celle de l'embargo et de la levée du blocus.

Au commencement du blocus, nous considérions la nécessité pour le Sud de vendre son coton comme tellement impérieuse, que nous exprimions l'espoir de voir le gouvernement et les planteurs faire les plus grands sacrifices pour assurer la sortie de ce précieux produit. Nous pensions que pour arriver à réaliser deux cent millions de dollars, on n'hésiterait pas à dépenser dix pour cent de cette somme pour débloquer nos ports. Vingt millions employés au mois de mai dernier à acheter en Europe ou à faire construire ici des steamers et des canonnières blindées auraient assuré la libre sortie de nos cotons, et c'est une économie ruineuse que celle qu'on a faite en pareille matière. On a compté sur l'intervention de l'Europe, sans réfléchir que c'était au Sud lui-même à faire les premiers frais pour détruire le blocus. Aujourd'hui qu'on en est encore à l'essai, on se met en devoir d'y remédier. Mais il ne faut pas de demi-mesures et voilà pourquoi nous croyons utile que les planteurs et les facteurs envoient des délégués à une Convention spéciale, à laquelle pleins pouvoirs seraient donnés pour agir de concert avec le gouvernement.

L'escadre de blocus.

Dernières nouvelles des Passes.

Nous avons eu le plaisir hier soir de serrer la main au Dr Lefebvre, domicilié depuis longtemps à la Nelle Orléans, et qui vient d'arriver de Barrataria, après être resté vingt jours prisonnier à bord du steamer South Carolina, attaché à l'escadre de blocus. Le Dr. Lefebvre était parti pour la Havane avant que notre port fût fermé au commerce, et après avoir terminé les affaires qui l'y avaient appelé, s'embarqua le 26 septembre à bord de la goëlette Joseph H. Toone.

Ce navire fut pris le 1er octobre, à quarante milles de la baie de Barrataria, par le South Carolina, après quatre heures de chasse, et l'équipage, les officiers, ainsi que les passagers (le Dr. Lefebvre, M. Théodore Lewis, frère du général Lewis, et M. Agnew) transférés à bord du vapeur ennemi, où ils furent traités et traités avec les plus grands égards, ainsi que le commandant M. Badendorf, M. Hicks et M. Fernandez, qui avaient été faits prisonniers en visitant à bord de la goëlette Isilda.

Le Dr. Lefebvre et plusieurs de ses compagnons [illegible] le South Carolina [illegible] l'officier [illegible] qu'il devait d'abord obtenir l'autorisation du commodore, qui se trouvait à bord de la frégate Niagara, mais vingt jours s'écoulèrent avant que la permission fût donnée.

Mardi l'après-midi du quinze, 12 octobre, le South Carolina [illegible] d'un transport [illegible], lorsque le Bart, petite goëlette en service de la flotte du blocus [illegible] Le combat entre l'escadre du commodore Hollins et les navires de guerre des Etats-Unis, opposées à la tête des passes, [illegible] le matin, et on avait besoin du South Carolina pour aider à remettre à flot la corvette Vincennes, qui, en fuyant devant nos béliers, s'était échouée dans le fleuve presque en face de la station du Télégraphe. La corvette avait déjà jeté par dessus bord tous ses canons, et n'avait pas réussi à sortir du fond vaseux où elle était profondément engagée. Le dimanche matin, grâce aux efforts du Water Witch et du South Carolina, la corvette était remise à flot.

Le lundi matin, ce dernier steamer alla à la Passe-à-l'Outre où il prit l'Isilda, et le lendemain, les prisonniers [illegible] au large, il donna la chasse au navire étranger et le captura. C'était la goëlette Edward Barnard, capitaine Wasson, qui s'est jetée le matin et était partie la veille de Mobile, sous pavillon anglais, avec un chargement de charbon.

Le mercredi, 16 octobre, voyant les moyens préparatifs à bord du vapeur, le Dr Lefebvre en conclut que l'on se proposait de renvoyer dans le fleuve, et le commandant lui dit en effet que la flotte devait aller rejoindre prochainement les autres qu'elle avait abandonnés à la tête des Passes, après le combat du 12. Le docteur déclara net qu'on n'avait pas le droit de le mener au combat et insista de nouveau et avec une très grande énergie pour être mis en liberté. Le capitaine lui dit alors qu'il le transférerait sur l'Edward Bernard, ce qui fut fait.

La nuit suivante, le vent souffla avec une extrême violence et la goëlette, qui était à l'ancre, fatiguée tellement qu'une voie d'eau se déclara et qu'il fallut échouer le bâtiment pour l'empêcher de couler.

Le South Carolina était entré dans le fleuve, avait échangé quelques coups de canon avec l'Ivy, steamer de la Confédération, et avait repris son poste. Retourné à bord après son naufrage, le docteur Lefebvre apprit, le 18, que le commandant ne s'opposait pas à ce qu'il débarquât, mais qu'il ne pouvait être mis à terre qu'à Barataria.

Le 19, le South Carolina mouilla en effet dans cette dernière baie, et le dimanche, à 1 heure de l'après-midi, la goëlette Isilda transporta le Dr Lefebvre et M. Fernandez à cinq milles du fort Livingston. Là un bateau monté un enquit et on permit à un marin [illegible] de l'Isilda de lui accompagner. La petite embarcation en approchant de terre dans la soirée fut hélée, et les passagers craignaient un moment qu'ils n'avaient échappé de Charybde que pour tomber en Sylla. On pouvait en effet les prendre pour des ennemis et les accueillir à coups de fusil. Ils réussirent heureusement à faire comprendre qu'ils étaient des amis et ils furent reçus à bras ouverts par les officiers et les soldats du fort Livingston qu'ils connaissaient presque tous. Après avoir passé trois jours au fort, MM. Lefebvre et Fernandez se sont embarqués sur le petit steamer Bee, dans le canal de Barataria et sont arrivés hier soir à la Nlle-Orléans. Ils ont dû se présenter au quartier du général Lovell qui était absent, et qui recevra leur rapport aujourd'hui.

Le Dr Lefebvre a entendu les officiers de l'escadre parler entre eux du combat entre le commodore Hollins et les bâtiments stationnés. Bien qu'ils se montrassent très réservés en sa présence, il a compris néanmoins qu'ils blâmaient hautement le commandant du Richmond qui avait fui devant nos petits navires, et que celui-ci justifiait sa conduite en disant qu'il avait quitté son mouillage afin d'éviter les brûlots. Il paraît que les marins de l'escadre de blocus craignent beaucoup ces brûlots et qu'ils ont peu d'espoir de leur échapper si nos forces de remonter le fleuve. Quoiqu'il en soit, on croyait à bord de la flotte que le capitaine du Richmond passerait devant un conseil de guerre.

Un des navires du blocus a-t-il été coulé par le Manassas? Le Dr Lefebvre n'a pu le savoir, mais il croit, malgré l'assertion contraire des officiers de l'escadre, que la Preble a disparu sous les flots après avoir reçu le terrible coup de tête du Manassas. Il n'a pas en effet revu ce navire. Le Richmond, le Vincennes et le Water Witch n'avaient aucune avarie, et l'on sait positivement que le bélier a défoncé les flancs d'un des navires ennemis puisqu'il en a rapporté des débris de charpente et de feuilles de cuivre.

C'est donc le Preble qui a été atteint et qui a coulé. Les officiers américains, pour donner le change aux prisonniers, ont dit que c'était le Toone qui avait été heurté, mais nous avons ce petit navire en notre pouvoir et il n'a pas la moindre égratignure. Ce qui est certain c'est que, depuis le 12, on ne vit plus de la Tartar à bord de l'escadre américaine, et que le combat livré par le commodore Hollins a fait comprendre aux officiers de la marine de M. Lincoln qu'il ne serait pas très aisé d'envoyer une flotte jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Nous allons oublier de dire que le chargement du Toone et de l'Isilda se composait d'armes, de poudre, de plomb, de mercure et de couvertures de laine. Le tout est en ce moment entre les mains de l'ennemi, ainsi que les deux équipages et les passagers, à l'exception du Dr Lefebvre, de M. Fernandez et du matelot malais.

ECHANGE DE PRISONNIERS.—Il fut une dépêche de Washington du 16 courant, l'ordre donné de relâcher un certain nombre de prisonniers sous bientôt suivi de la décharge de tous les prisonniers de guerre détenus par les fédéraux et les Confédérés.

QUI PAIERA LES VIOLONS.—Le secrétaire de la guerre de M. Lincoln était furieux dernièrement parce qu'on lui a présenté un rapport, constatant que les dépenses spéciales pour la musique des régiments fédéraux formeront un total de quatre millions de dollars par an. C'est un peu cher pour des fanfares.

A LA POURSUITE DE MASON ET SLIDELL.—La nouvelle du départ pour l'Europe de MM. Mason et Slidell, ministres des Etats Confédérés en Angleterre et en France, a mis le gouvernement fédéral aux cent coups. Une canonnière fédérale, très rapide, est partie de New York le 16 à la poursuite du steamer confédéré "Nashville" sur lequel on supposait que nos envoyés s'étaient embarqués de Charleston le 12. La preuve est que le "Nashville" est encore dans le port de Charleston, et que le gouvernement de Lincoln ignore la voie qu'ont prise MM. Mason et Slidell.

ARRESTATION DU COLONEL ADLER.—Le Richmond Enquirer du 16 courant se qui suit:

Conformément aux ordres du ministère de la guerre le Colonel Adler, officier polonais, récemment nommé à la légion Wise dans la Virginie Occidentale, comme officier du génie avec le grade de colonel, a été arrêté et conduit à l'hôtel Colombian où il est resté sur parole jusqu'à hier à cause de la [illegible] de son état. Il a été transféré à l'hôpital de la prison. Il est accusé d'avoir fait le métier d'espion et d'avoir entretenu des communications avec l'ennemi.

Le colonel Adler était arrivé ici hautement recommandé comme un officier capable, ayant servi avec distinction dans la guerre de Hongrie, et en Italie sous Garibaldi, et il obtint sa commission [illegible]. Sa conduite étrange dans la Virginie Occidentale excita les soupçons du gouverneur Wise qui le fit arrêter comme espion.

Lorsqu'il se vit arrêter il essaya de se suicider avec le [illegible] sans effet encore.

LE PROJET D'ACCAPAREMENT DU COTON.—M. Memminger, secrétaire du trésor des Etats Confédérés, vient de se prononcer formellement contre la proposition faite de soumettre au gouvernement, acheteur de tout le coton de la Confédération. Le Richmond Examiner, le félicite d'avoir pris cette position et il le complimente sur la manière dont il a réfuté tous les arguments présentés en faveur de la proposition. Nous avons toujours été opposé, pour notre part, à un pareil projet et nous croyons que ceux qui cherchent à le soutenir se trompent [illegible].

MISSOURI ET KENTUCKY.—Les journaux du Nord admettent les victoires importantes en côté de ces deux Etats.

Washington est sauf, dit l'un d'eux. Mais en est-il de même du Kentucky et du Missouri? Est-ce que les confédérés ne sont pas plus nombreux que jamais dans le Kentucky, et en ce moment ne menacent-ils pas d'envahir encore des points que les fédéraux occupent dans cet Etat?

BILLETS CONTREFAITS.—M. Camille, photographe, 25, rue de l'Hôpital, nous informe qu'on vient de [illegible] des billets contrefaits [illegible].

un petit morceau [illegible] petite bouteille d'eau et à se servir d'un bout d'allumette pour mouiller [illegible] que l'on veut essayer. Comme il y a un grand nombre de billets confédérés contrefaits par la photographie, c'est un moyen sûr de les reconnaître.

Par le Télégraphe,

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

LA GUERRE AU KENTUCKY.

Incendie de Mayfield.

Nashville, 24 oct.—Une dépêche particulière de Paris, Tennessee, dit que Mayfield, Ky., a été brûlé le 22 par 2,500 fédéraux.

Le Knoxville Register du 23 rapporte que les forces fédérales au Camp Dick Robinson se sont avancées à huit milles du camp de Zollicoffer. Il y a eu quelques escarmouches entre les avant-postes. L'ennemi a eu trois tués, et on lui a fait un prisonnier. Ce prisonnier dit que les forces fédérales sont au nombre de 3,000. On s'attend à une bataille.

(DÉPÊCHES DE NUIT.)

Législature du Tennessee.

Elections de Sénateurs au Congrès Confédéré.

Les cinq mille fédéraux de Zollicoffer dans le Cumberland.

NOUVELLES INTÉRESSANTES DU KENTUCKY.

Mouvement confédéré au corps d'armée de Price dans le Missouri.

Nashville, 24 oct.—La Législature du Tennessee a élu aujourd'hui Landon C. Haynes, sénateur au Congrès Confédéré au premier tour de scrutin. Il y a eu dix tours de scrutin pour l'élection d'un second sénateur, mais on n'a pu arriver à aucun résultat. Le dernier tour a été comme suit: G. A. Henry, 34 voix; E. H. Wing, 33; R. L. Caruthers, 35.

Le bateau des cinq mille de Lincoln a remonté le Cumberland jusqu'à Linsman, à 30 milles au-dessous du Fort Donelson, et a enlevé une barque avec 300 barils de farine.

Le Courrier de Louisville de ce jour, dit que les avant-postes fédéraux à Bacon Creek, et le principal corps d'armée sont échelonnés entre cet endroit et Muldrough's Hill, au nombre de 17,000 hommes.

Une dépêche adressée de Syracuse, Mo., au St-Louis Republican, sous la date du 18, dit que Price avait de plus en plus l'espoir de recevoir de nombreux renforts. Il compte battre Fremont et ensuite diviser son armée afin de prendre St-Louis et Jefferson City.

Le Republican dit que les travaux de fortification autour de St-Louis ont été suspendus. Les canons étaient montés, et tout sera achevé d'ici à quelques jours. Le même journal rapporte qu'une escarmouche a eu lieu sur le chemin de fer de Iron Mountain, le 17. Les Confédérés ont été repoussés avec une forte perte.

THEATRE DE L'OPERA.—La représentation qui aura lieu dimanche au théâtre de l'Opéra au bénéfice de M. Gisigny, présentera un intérêt un peu militaire, car nous apprenons qu'un certain nombre d'officiers des milices doivent y assister en uniforme. Deux loges d'avant-scène ont été mises à la disposition du général Mansfield Lovell et de son état-major.

NOUVELLES DE RICHMOND.—Nous trouvons dans le Richmond Examiner, du 21 courant, les nouvelles qui suivent:

Un rapport extraordinaire circulait hier, dans les cercles officiels, au sujet de la reconnaissance de la Confédération par la Grande-Bretagne. Il est certain qu'il est arrivé ici, hier, d'Angleterre, un courrier qui a débarqué dans les possessions anglaises et a essayé de gagner le Sud par le Mexique et l'Ouest. Il dit qu'il a été dans l'Ohio et qu'on lui a volé ses dépêches, mais qu'il a réussi à s'échapper et à venir jusqu'ici. L'assertion de cet agent est que les dépêches contenaient l'assurance de la reconnaissance immédiate du nouveau gouvernement par celui de la Grande Bretagne.

L'Examiner ajoute que ce rapport est donné sans en rien garantir, sauf le fait des expressions semi-officielles de confiance en la véracité de l'agent qu'il a recueillies.

Ce journal annonce qu'on a reçu la nouvelle de la capture par nos forces du Potomac de deux transports ennemis abandonnés par les remorqueurs sous les canons de la batterie d'Evansport. L'un d'eux contient 3,000 paires de souliers qui seront très utiles pour les besoins de l'armée.

Il y a au dessous de la batterie d'Acquia Creek 60 à 70 navires à voiles et plus loin quatre à cinq steamers de guerre qui ne peuvent passer sans risques d'être coulés.

Le steamer Pawnee qui a passé sous le feu de la batterie a reçu six boulets et a été échoué en bas de notre côte qu'il a subis.

Il est arrivé à Richmond 60 prisonniers capturés dans l'affaire de Chincoteague.

MISSOURI.—Nous trouvons dans l'Avalanche de mercredi les renseignements suivants:

Un voyageur arrivé hier de Bowling Green, rapporte qu'un déserteur venant des lignes fédérales, avait rapporté l'information que trois cents soldats de Fremont avaient déserté et rejoint les confédérés dans le Missouri. Il a dit aussi que le général Price avait encore un détachement qui avait réussi à capturer le général Prentiss, l'ex-commandant fédéral à Caïro. Le général Fremont a publié une lettre adressée par lui au gouvernement fédéral dans laquelle il dit qu'il assiège par le gouvernement ne le mettait en état pas donné des renforts, il serait obligé de renoncer au Missouri.

Ce déserteur a annoncé que Jeff. Thompson a brûlé le pont de la Grande rivière sur le chemin de fer de la montagne de fer et a dispersé les fédéraux qui s'y trouvaient. L'immortel Jeff. était, dit-on, en marche sur St Louis. Ces rapports sont importants et bien que venant d'un déserteur semblent confirmés en partie par des renseignements qu'a fournis un voyageur arrivé de New Madrid et qui a quitté le corps de Jeff Thompson il y a eu mardi huit jours.

Les journaux du Nord publient une dépêche de Potosi, Missouri, datée du 16 octobre qui donne les détails du combat qui a eu lieu le 15 au pont de la Grande Rivière. Le poste des fédéraux composé de 50 hommes s'est rendu après une légère résistance à Jeff. Thompson qui les a relâchés sur parole. Les Missouriens ont brûlé le pont et sont partis. Jeff. Thompson a dit qu'il avait 500 hommes dans le voisinage, et qu'il se proposait de brûler les ponts et d'attaquer Pilot Knob et Ironton. Le colonel fédéral Carling a trois régiments et se fortifie à l'extrémité du chemin de fer.

RÉCOLTES.—Plusieurs habitants ont commencé à rouler depuis quelque temps, mais le rendement dans très faible, ils ont presque tous suspendu ces travaux. Les plus privilégiés obtiennent à peine un boucaut par arpent. Si le temps se remet au beau, la canne percevra les travaux seront partout repris avec une nouvelle ardeur et avec plus de succès cette fois, car jamais la récolte n'a offert un plus bel aspect que cette année. (Pionnier.)

CHRONIQUE LOCALE.

Second bataillon des Chasseurs-à-pied.—Nous apprenons, avec plaisir que l'organisation de ce corps populaire, commandé par le major Simon Meilleur, marche rapidement. La quatrième compagnie doit être samedi, à 3 heures, ces officiers, et tous les jeunes gens actifs et vigoureux qui désirent entrer dans ce bataillon d'élite sont invités à se présenter de cette heure à la salle des Chasseurs, et faire partie de la quatrième compagnie [illegible].

Concert.—Le concert que l'Ecole Supérieure des demoiselles du Premier District a donné le 9 de ce mois a produit $1,055 [illegible].

Cette somme a été consacrée à l'achat de vêtements pour les compagnies volontaires qui en ont besoin.

Une erreur.—Le Watchman Carpenter rencontra, hier soir, dans la rue Jolie, deux hommes qui se querellaient. L'un d'eux, G. F. Page, se plaignait de ce que l'autre, James Lane, l'avait terrassé et lui avait pris un billet confédéré de vingt piastres.

L'agent trouva en effet le billet en question dans la poche de Lane.

Page et son adversaire furent mis au violon, le premier pour avoir trop bu et le second pour vol de grand chemin.

[illegible]

Accident.—E. J. Fairchild s'est présenté [illegible] au coin de la rue Jackson, a été [illegible] C. W. [illegible] de l'avoir [illegible] à l'hôpital.

[illegible]

Assassinat.—Deux frères, James W. et [illegible] ont été arrêtés à bord du bateau à vapeur Louis Simmons qui vient d'arriver de Memphis. Ils avaient avec eux un nègre qu'ils avaient enlevé à Commerce, dans l'Etat du Missouri. [illegible]

[illegible]

M. Moreau [illegible]

Première Cour.—Juge Cohen [illegible].

George Thompson [illegible].

Mary Ann McGrath, accusée [illegible], a été acquittée.

Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre les accusés Emmanuel Garcia, accusé de larcin; George-Heintzle, accusé de larcin; Charles Willis, &c. [illegible] accusé d'assaut et batterie.

—Samuel Schild et Auguste Caise ont pris leur lettre de naturalisation comme citoyens des Etats Confédérés.

Recorder Gastinel.—L'esclave Lucien, accusé hier matin, par l'officier A. Martin, ayant volé à Jean Campo [illegible].

—Le Dr. [illegible] Farmer [illegible] subsister.

Bernadette Bourgeois, f. c. l., est accusée d'avoir insulté Rose Clark.

Henry Lynd est accusé d'avoir volé du bois de chauffage à Samuel Carbona.

Affaire Ellis.—M. Moreau a poursuivi hier l'acquittement de M. Charles S. Ellis et [illegible].

[illegible]

Une étrange affaire a été plaidée hier devant le recorder Long.

M. C. Wagner, citoyen très estimé [illegible], vole, enlevé de chez son maître et conduit [illegible].

[illegible]

Imposture.—L'officier Boulleau a arrêté hier une Italienne qui depuis deux semaines, a recueilli, par divers moyens, une forte somme d'argent dans la rue Carondelet. Son nom est Angela, [illegible] Angela Juan Martin.

[illegible]

M. S. MOLL & Co.

Collége Potain, 18 janvier 1861.

Le Tocsin.—Depuis les exploits du Manassas, un Pawnee de Mississippi, [illegible].

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

XIII—Suite.

Et tandis que Morlaix, contrarié, mais non découragé, baissait la tête en réfléchissant encore:

—Ah! oui, dit Roi-de-Cœur en éclatant de rire, voulez-vous de rigidité et austérité, les bons frères.... et peut-être encore de sainteté!

—Qu'est-ce qu'il dit, le sergent? demanda dom Geoffroy, le bon hôte.

—Je dis, répondit le franc militaire, que la rigidité ne se trouve point dans cette bonbonne, c'est tout et pas plus dans votre ardeur à ferrailler, guerroyer à tout propos et à outrance, et que pour la sainteté, je tournerais la tête de tous côtés sans la voir.

—Nom de Dieu! dit le prieur, parlez ainsi d'un couvent qui, dans ces derniers temps, a donné au monde un martyr, un saint!

—A ces mots, tous les moines se référèrent au conservatoire, se tournèrent vers l'un des côtés de la salle et firent une génuflexion profonde.

—Ce donc est il, votre saint? reprit Roi-de-Cœur. On dirait que vous le saluez.

Le prieur étendit la main vers la même partie de la salle.

—Ah! dit le sergent, il est dans ce grand cadre noir?

—Le prieur fit un signe affirmatif.

—Et c'est l'homme en capuchon qu'on voit derrière le crêpe?

Même signe de tête.

—Comment s'appelait-il, ce saint là?

—Jacques Clément.

A ce nom, prononcé gravement par le prieur, les quatre hommes d'armes bondirent sur leur siège.

—Oui, dom Geoffroi, dit Morlaix, je sais que vous avez béatifié Jacques Clément, et que pour cela vous avez soutenu une lutte violente avec l'autorité (?).

—Ce ne pouvait nous faire que le saint du ciel, où nous l'avons placé, répondit le prieur, en a voulu par lors nous faire ôter son portrait de nos murailles.

—Et l'y voilà toujours.

—Nous sommes connus par humilité: nous l'avons ôté du regard à l'aide de ce crêpe; mais ne pouvant le retirer de notre pensée, nous l'avons laissé présent sous le voile.

—C'est saint! murmura Landry, je n'en demandais pas deux comme de plus que d'un bandit.

—Mes frères, dit d'un ton de candeur le jeune novice Angel, ne serait-ce point pour nous reprocher d'avoir dérobé ses traits que son ombre revient au monastère?

—C'est une erreur, mon fils, dominicaine cette idée de votre esprit, dit le prieur.

Cependant, tous les regards restaient fixés sur le portrait. En l'examinant mieux, on apercevait, sur le côté droit du visage, la blessure faite par Henri III lui-même.

—Hum! votre saint était bien faible et blême, dit avec un certain dédain Roi de Cœur.

—Faible de corps, répondit dom Geoffroi, car il eut peine à faire le chemin de Saint Cloud dans les chaleurs. Il sortit d'ici le samedi, dernier de juillet, à cinq heures. Son départ avait été retardé d'une demi-heure. Jacques Clément, pour qui les intérêts publics étaient tout, ne s'occupait jamais de lui-même; au moment de partir, il s'aperçut que sa sandale ne tenait pas; il demanda à un frère qui passait, du fil et une aiguille, puis il se mit à la recoudre, assis sur le dernier banc du cloître. Aux premiers pas, il songea encore qu'il n'avait pas de couteau; il en acheta un de deux sous chez un coutelier de la rue Saint-Jacques, et le glissa dans sa manche.

Arrivé à Saint Cloud, il tomba dans les postes avancés du camp royal, qui l'empêchèrent de passer outre. Il rentra dans une auberge, où il se plaignit vivement de la chaleur; il prit du lait, se coucha et dormit paisiblement.

Le lendemain matin, ayant vivement insisté pour voir le roi, il fut introduit. Il s'approcha de Henri III, placé dans un embrasure de fenêtre au milieu de ses seigneurs; il lui tendit des lettres dont il s'était muni, et tandis que le roi lisait, il le frappa.

Henri eut encore la force de arracher le fer de ses entrailles, et le portant sur Jacques Clément, il lui en déchira le visage. Les seigneurs présents plongèrent tous à la fois leurs épées dans le sein du martyr.

—Joli martyr! grommela tout bas Roi de Cœur, qui semblait comparer le martyr.

Et Morlaix, les yeux attachés sur le portrait: Il ressemble au duc de Villaret, dit-il en empruntant tout haut sa pensée.

—Encore votre prisonnier! dit avec humeur le prieur.

—On pourrait en juger, dit le frère Angel, car c'est du côté de la prison que l'ombre du frère Jacques revient..... Pardon, mon père.

—C'est une gageure de cette folie, dit dom Geoffroi.

—J'aurais seulement ajouter encore, dit en baissant la tête le jeune moine, que frère Hilaire l'a vu comme moi.

—Sur mon âme et conscience, je l'ai vu, dit un vieux religieux de bonne et honnête figure.

—Et que fait-il? demanda Morlaix.

—Il se dirige vers la porte occidentale du couvent, comme lorsqu'il partit pour Saint-Cloud; il s'assoit sur le dernier banc du cloître et regarde sa chaussure.

—Sa sandale l'occupait beaucoup, murmura le Roi-de-Cœur.

—Ah! ne riez pas, dit le prieur; la sandale est tout pour une route, et Jacques Clément commençait cette route de l'éternité, bien difficile quand, aux premiers pas, il faut passer sur le corps d'un roi.

Pendant cela on entendit le roulement du tambour qui battait la retraite pour les troupes de Paris.

Les deux gardes Landry et Bérard se hâtèrent de prendre congé des moines et de passer à leur quartier.

A la fin du repas, les vins aidant avec plus d'abondance, la conversation, d'abord assez sérieuse, n'était plus que propos, bouffonneries, rires et tapage. Les jeunes ne furent à leur habitude d'ivrognerie, pour laquelle ils s'étaient fait une réputation si bien méritée.

Peu à peu les plus jeunes frères se retirèrent dans leurs cellules.

Il ne reste plus au banquet que les pères de la communauté et leurs deux convives, qui prolongèrent les libations jusqu'aux dernières lueurs des flambeaux mourants.

A cette heure de la nuit, ils se levèrent de table, les uns retombant lourdement sur le banc, les autres regagnant leurs chambres.

Et tandis que les moines et leurs hôtes sortaient par les deux extrémités du réfectoire, ils n'entendirent plus, dans le silence tout à fait.

—Bonne nuit, mes révérends pères.

—Bonsoir, nos chers hôtes, bonsoir.

Morlaix et Roi-de-Cœur, en quittant la salle du réfection, sentirent toute la soirée très éclairée, tombé dans une obscurité profonde, à l'entrée d'un dédale inconnu de murailles.

Ils se dirigèrent pourtant vers la grille, qu'ils cherchèrent à ouvrir, mais vainement.

—Nous sommes enfermés ici, dit Roi de Cœur.

Le père gardien n'aura pas remarqué que nous n'étions point encore sortis, et, à l'heure accoutumée, il a tout verrouillé dans sa citadelle.

Tandis qu'ils revenaient sur leurs pas:

—On ne voit plus la moindre lumière, continua le sergent. Mais il sera facile d'éveiller quelqu'un.... nous trouverons bien par là quelques frères qui pourront nous entendre.....

—Ou y fassent vacarme, on viendra nous ouvrir.

Ils marchaient lentement dans les ténèbres. Autour d'eux, les cours, les passages étaient enclos dans de hautes murailles; on ne distinguait rien dans ces sombres masses de bâtiments, choisis de quinconces qui confondaient leurs pâles dans le noir.

—Voyons, reprit le sergent, il s'agit d'appeler, de crier, de nous faire entendre.

Morlaix venait de distinguer, à sa droite, un banc de pierre dans une cour..

Prenant le bras de son compagnon et l'y faisant asseoir à son côté:

—Ned, Roi de Cœur, dit-il, restons ici.

XIV

UNE OMBRE DANS LE CLOÎTRE.

Les deux amis, Morlaix et Roi de Cœur, restèrent un moment de leur sortie, dans l'intérieur du couvent des Jacobins, par la fermeture des portes, Roi-de-Cœur, de bon cœur [illegible] un heureux [illegible] dans quelle partie de vaste édifice était située leur chambre.

—Je ne vois pas, dit le sergent à son compagnon, pourquoi tu aimes autant nous faire passer la nuit sur cette pierre que dans notre lit.

—Parce que mes affaires ici m'importent plus que le sommeil, dit Morlaix.

—Et quelles affaires?

—Celles qui m'ont amené, et pour lesquelles je désirais explorer à l'aise l'intérieur du monastère.

—Nous allons donc nous promener là dedans? .... c'est-à-dire nous casser la tête à tous les coins des murailles?

—Oui, dans un moment, lorsque les moines seront endormis.

—Et le plaisir que nous allons prendre...... cela-t-il long?

—Jusqu'à ce que nous ayons pu trouver la prison du couvent, et arriver au seigneur de Villaret?

—Toujours ton prisonnier!.... que lui veux-tu?

—Je veux le faire sortir de prison.

—Bah!...... le seigneur de Villaret?

—Non pas lui....... je m'en soucie peu.... l'homme détenu pour une faute à laquelle il a été fatalement entraîné, mais en être innocent, et qu'il est juste de rendre à la liberté.

—Tu as prononcé là dessus ton arrêt.

—Oui; puis j'ai d'autres desseins qui seront déjoués.

—Il faut d'abord y arriver.

—Une fois devant la prison, je l'appellerai dans sa fenêtre.

—A cette heure où il dort?

—Les prisonniers entendent toujours.

—Ensuite?

—Il viendra.

—Comment?

—Par la fenêtre: les prisonniers savent toujours passer par là.

—Et les barreaux de fer?

—Les prisonniers ont toujours quelque chose pour scier.

—Puis, une fois en bas?

—Nous nous en irons tous trois.

—Par où?

—Par quelque brèche de muraille...... Les prisonniers passent partout.

—Voilà un plan joliment conçu! dit en riant Roi de Cœur.

—Il s'agit de l'exécuter, prononça gravement Morlaix.

Les deux compagnons se levèrent et s'avancèrent dans l'ombre.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Jeudi soir, 24 octobre.

COTON—Nous n'avons aucune transaction à annoncer aujourd'hui.

TABAC—Rien d'annoncé.

SUCRE—Demande fair pour les qualités au-dessus de l'ordinaire, les qualités inférieures sont négligées. [illegible]

MELASSE—Bonne demande à des prix pleins. [illegible]

FARINE—Rien d'annoncé.

MAIS—200 sacs de blanc, à $1 12 la boisseau [illegible]

[illegible]

GRAISSE—Le prime en tierçon et en barillet [illegible]

WHISKY—Le rectifié se détaille [illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 octobre 1861.

Reçu aujourd'hui 374 bœufs du Texas, [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Laurel Hill, Hone, Fort Adams
Indian No 2, d'Alexandrie
[illegible]
Steamboat Gipsy, Wolfing, Fort Adams

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Golden Age, de Fort Adams, [illegible]

[illegible]

Par le steamboat Laurel Hill, de Bayou Sara, [illegible]

[illegible]

Par le steamboat Indian No 2, d'Alexandrie, [illegible]

Par le steamboat Empire Parish, [illegible]

[illegible]

GARE AUX VOLEURS.

Les citoyens désirent qu'elle payent une police pour protéger leurs demeures et sont en droit d'exiger de la vigilance; mais on n'est pas de cela que nous voulons parler. Nous parlons de ces voleurs qu'on entraîne soi-même chez soi et qui, dès qu'on est, endorment [illegible] effrayants de lois pour vous. Nous recommandons aux familles de se procurer le

Ouvrage de [illegible] Blocs et des Rayets, de Wilson

[illegible] J. WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres

21 oct—3t 25

SIROP DE MURES SAUVAGES ET DE GOUDRON,

Du Dr Davis.

Le sirop de Davis guérit de la toux, le plus dangereux [illegible] de la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., No 21, rue de Chartres

21 oct—3t 25

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de la Compagnie aura lieu le LUNDI quatre novembre prochain, au bureau, No 2, rue Carondelet, de 10 heures du matin à une heure de l'après-midi. Par ordre,
A. CARRIERE, Secrétaire.

LES INSTALLATIONS, COMPTOIRS et VITRINES DE FORTE, du magasin No 131, rue de Chartres, sont à vendre à bon marché. S'adresser au No 21, rue de Chartres. 16 oct—6f

AVENDRE.

La propriété bornée par les rues Canal, Galvez, Johnson, St-Pierre et Frieux, en composant un 27 terrains, comme aussi le terrain du Bourg Appleby. [illegible] S'adresser à J. D. DENEGRE, à la Banque des Citoyens.

$5 DE RECOMPENSE.

PERDUE hier, 17 du courant, une BROCHE en or, [illegible] ASCHILLE BERTONNEAU, Rue Hospital et Orange.

Avis aux Contribuables.

LE Conseil de révision de l'Assessement se réunira à l'Hôtel de Ville, dans la salle No 15, à midi, les lundi, 7 et 14 du courant, et le 2 novembre prochain pour obtenir les réclamations des assesseurs de ville [illegible]

J. A. WATKINS, Secrétaire du Conseil de Révision de l'Assessement. Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1861. 5 oct—31f

Chemin de Fer des Opelousas.

A l'avenir, départ pour l'Ouest du Nouveau-Orléans et de l'Ouest, échelant le 1er octobre, [illegible]

BENJ. F. FLANDERS, Surintendant.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention sur la vente de vins et eaux-de-vie par Bernard Turpin, au No 118, rue Commune, aujourd'hui, à 10½ heures.

THEATRE DE L'OPERA.

Dimanche, 27 octobre 1861.

Bénéfice de M. E. Gisigny avec le concours de Mme Dubreuil, Mme Julien, MM. Julien, Châtelain, Delignes et M. Gilbert.—Grand orchestre, sous la direction de M. Prévost. Première représentation de LA MARQUISE DE PRETINTAILLE, comédie vaudeville en un acte. Grand air de la 2me acte de LA JUIVE, grand opéra d'Halevy. UNE REVUE DE LA BANLIEUE, scène comique et militaire, par M. Gilbert.—TAMBOUR BATTANT, comédie en 1 acte.—INTERMÈDE MUSICAL, Ouverture par l'orchestre.—Grande scène et air du 4me acte, de CHARLES VI, grand opéra d'Halevy.—Redemande—AUX ARMES, chant patriotique par Mme Latour. —ONE DENT SOUS LOUIS XV, comédie à grand effet en 1 acte.

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

Jeudi soir, 24 octobre.

THE FACTORY GIRL, OR ALL THAT GLITTERS IS NOT GOLD, comédie. Mlle Ariogo remplissant le principal rôle.—Le spectacle se terminera par MONSIEUR TONSON, vaudeville.

GRAND CONCERT

sous la direction de M. G. CURTO, par les plus habiles amateurs de la ville, au bénéfice de l'Artillerie de Crescent, dans la salle des ODD FELLOWS,

Mardi soir, 29 octobre 1861.

Prix du billet $1

Le concert commencera à 7½ heures du soir. On vend les billets à tous les magasins de musique et de librairie. On pourra aussi s'en procurer le soir du concert, au bureau de l'Odd Fellows Hall.

ODD FELLOWS HALL.

JEUDI SOIR, 7 NOVEMBRE 1861,

Grand Concert vocal et instrumental,

Donné par les Dames de la Nouvelle Orléans au bénéfice du troisième régiment des Volontaires de la Louisiane, A. C. [illegible] au camp Coalmette.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:
[illegible]

COMITÉ DE RECEPTION
[illegible]

Le programme sera publié ultérieurement.
Prix d'entrée $1
Le concert commencera à 7½ heures P. M.

Avis

MM. DESBONS & BONNECAZE informent le public [illegible]

Fournitures Militaires.

DUMAS FRÈRES,

136, Chartres,

OFFRENT en vente une grande quantité de draps de toutes couleurs pour militaires.

Draps bleus,
Draps rouges,
Draps bronzés,
Galons,
Boutons, etc., etc.

Et enfin tout ce qui convient à l'équipement militaire.

ETOFFES pour le civil [illegible]

BILLETS CONTREFAITS.

M. P. CAMILLE, chimiste photographe, annonce au public qu'il a trouvé un moyen sûr et très simple pour reconnaître les billets contrefaits des Etats Confédérés. [illegible] 10 rue de l'Hôpital, au-dessus de Vieux-Carré. Prix du flacon. 50 cents et au dessus. Seul dépôt général, Magasin de P. BARBAZIN, coin Conti et Chartres.

LA GORGE, LES POUMONS ET LE COEUR.

Le Dr A. POLLIN,

ANCIEN associé du Dr Robert Hunter à New York, [illegible]

Heures de bureau—de 9 A. M. à 4 P. M.

Consultations en anglais, français et espagnol.

24 oct—1 [illegible]

A VENDRE.

Un excellent CHEVAL DE SELLE, très doux et pouvant servir pour la cavalerie. S'adresser à l'écurie de M. Lebreton, coin des rues St-Louis et Bourbon. 24 oct—

Dix piastres de récompense.

Le 12 de ce mois, il a été perdu dans le second District, une montre en or, [illegible] à l'Abeille recevra la récompense de dix piastres.

CHANGE!

A vendre sur Paris, Bordeaux et Marseille, à vue ou à soixante jours, à la convenance des acheteurs.
J. N. CURIEN, 20 rue Toulouse.
21 oct

TROIS mille deux cent cinquante demi-bouteilles petites [illegible]. Quatre cents caisses vermouth, Picard. A vendre par J. N. CURIEN, 20 rue Toulouse.
24 oct

CHANDELLES de Paraffine de [illegible], à vendre par B. TURPIN, 29, rue Vieille Levée.
22oct—6t

A louer,

Le premier étage de la maison occupé [illegible]. S'adresser à MM. CUSACHS & CODAN.
3 oct—

TROUVÉE,

UNE bourse contenant une petite somme en argent et en billets à ordre. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant les frais d'insertion. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Cuivre de dinandiers,

MÉTAL jaune en feuilles, métal jaune, clous et verrous, de grandeurs assorties.
HOBART & FOSTER, Rue St-Charles, No 46.
27 oct—6t

$10 DE RECOMPENSE.

PERDU, le 22 de ce mois, un VOILE en dentelle noire, et une paire de MITAINES EN FILET. La personne qui rapportera les dits objets rue Dumaine, No 96, entre Bourbon et Dauphine, recevra une récompense de dix piastres.

A louer,

Deux belles et vastes maisons situées rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, ayant de très-beaux appartements et toutes les commodités désirables—nouvellement réparées. S'adresser au coin des rues St-Pierre et Royale, No 197.

NOURRICE.

UNE Anglaise pouvant donner de bonnes recommandations désire être employée comme nourrice dans une famille. Elle a un enfant. Elle se contentera d'une modique salaire. S'adresser dans la rue Poydras, No 177, en face du marché. 20 oct—3

A vendre par PABLO & Co, rue Royale Nos 200 et 72, rue Royale, 17 bonnes MULETS et plusieurs CHEVAUX. A vendre par PABLO & Co, rue Royale, No 200 et 72, [illegible] BOUCHONS assortis et 20 caisses de SUCRE BLANC de la Havane.
2 oct—9f

A vendre à l'amiable,

UN MAGASIN DE MERCERIE, Articles de Fantaisie et Nouveautés, bien assorti et ayant une bonne clientèle—Logement convenable pour une petite famille, installation, comptoirs, vitrières et gaz. S'adresser à la boutique rue des fonds Bayou et Villeré, de 9 heures à 3 heures.

Institutrice,

UNE demoiselle pouvant enseigner les diverses branches de l'éducation, l'anglais, le français et la musique, désire trouver une place d'institutrice soit à la ville, soit à la campagne, dans un pensionnat ou une famille. S'adresser par lettre à Mlle D., au bureau de l'Abeille. 3oct—3t

Dissolution de Société.

LA Société existant en cette ville sous la raison de commerce MACOU FRÈRES & Co, est dissoute d'un commun accord. A partir de ce jour, M. Pierre Macou reste seul chargé de la liquidation des affaires de ladite maison, seul servira de la signature sociale comme liquidateur seulement.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1861.
JN. MACOU,
PIERRE MACOU,
F. MACOU,
J. DURAND.
Fait procuration
16 oct—30f

GRAISSE.

200 barils de PRIME.
100 barils et tierçons PRIME.
En magasin et à vendre par S. M. KENNEDY & Co.
19 oct—

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons confédérés, 100 Mulets d'omnibus.
J. B. SLAWSON, No 8, rue Royale.
5oct—

A louer.

Une belle maison construite pour le dernier style, avec une allée de chaque côté, deux chambres, deux salons, salle à manger, cuisine, [illegible], grandes dépendances dans la cour, [illegible] domestiques, grande écurie, rue Carondelet No 497, entre Erato et Thalie. Pour [illegible].

SERRURES françaises et anglaises assorties, à vendre par B. TURPIN, 29, rue Vieille-Levée.

A LOUER—Les étages supérieurs de deux maisons coin de la rue Canal, [illegible] S'adresser à ABRAHAM PERRET, Esq. Canal et Dauphine.

Beurre! Beurre!

DIX-HUIT tonneaux de Goshen, A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 206, rue Royale, coin Dumaine.

Ticket Confédéré!

Pour Sénateurs:
A. MOUTON .... FELIX LABATUT

Pour Représentants:

Premier District		J. L. Macaulay
Do		E. S. Duggan
Do		Dr W. B. Lindsay
Second District		Samuel Jamison
Do		Joseph W. Carroll
Troisième District		H. M. Ryborn
Do		A. G. Wilson
Do		Robert Mott
Do		R. W. Estlin
Quatrième District		W. Alex Gordon
Cinquième District		C. B. H. Duplessis
Do		F. Moreno
Sixième District		E. W. Adams
Septième District		Daniel Edwards
Do		Jos. Solomon
Huitième District		Jas. Phillips
Neuvième District		John McLean
Dixième District		John H. [illegible]
Do		J. W. Tutt
Do		J. G. McLean
Alger		A. Fortier

Pour Shérifs.
Première Cour de District .... W. G. Mullen
Paroisse d'Orléans .... T. D. Harper

Coroner.
DR. J. H. FOLWELL.

Pour Assesseurs.
Premier District .... Francis Turner
Second District .... T. Durel
Troisième District .... Peter M. Peterson
Quatrième District .... James Davis

Pour Collecteur de Taxes.
Premier District .... Wm. C. Auld
Second District .... Philippe Guesnon
Troisième District .... Marc Dodart
Quatrième District .... John Hass

Juge de Paix Septième District,
J. T. BARRETT.

Constable,
T. F. McGUIRE.
25 oct—au 5 nov

Ticket Américain du Sud.

Pour le Congrès.
Premier District ...... CHS DE BLANC Jr
Second District ...... W. B. ADAMS.

Shérifs.
Première Cour de District ...... ADOL. MAZUREAU
Paroisse d'Orléans ...... JOHN P. WALDAN

Coroner.
Dr E. D. BEACH

Sénateurs:
THOMAS E. ADAMS
JOHN LAIDLAW.

Représentants
Premier District ...... JAMES McCAULEY, G. M. BRAUGHN
Second District ...... L. H. PLACE, MOSES KAUFMAN
Troisième District ...... JOHN Y. BLOCKER, JOHN S. HURST, GEO. W. HYNSON, A. C. JACKSON
Quatrième District ...... C. M. MOODIGNY
Cinquième District ...... F. C. GAUDY
Sixième District ...... C. E. BULH, J. V. BOFIL
Septième District ...... L. DIVIONKAUD, C. A. FASSY
Huitième District ...... M. BROWN
Neuvième District ...... J. F. BARTHELMI
Dixième District ...... B. F. JONAS, H. P. WADE Jr, JNO. P. SMITH
ALGIERS ...... GEO. W. LEWIS

Collecteurs de Taxes d'Etat
Premier District ...... THOS. AYKEW
Second District ...... JOSEPH HERNANDEZ
Troisième District ...... V. McTEYRAN
Quatrième District ...... GEORGE MENSMAN

Assesseurs d'Etat.
FELIX F. TRINCHARD.
R. D. HUBBARD.
T. A. BOULET
JOHN A. WATKINS

Juges de Paix
Premier District ...... A. G. BRICE
Second District ...... D. F. MITCHELL
Troisième District ...... A. BAUCHER
Quatrième District ...... ERNEST MOREL
Cinquième District ...... THEODULE DROUET
Septième District ...... CHAS. FAGOT Jr

Constables.
Premier District ...... P. H. V. DE GRUY
Second District ...... Wm. H. WATERS
Troisième District ...... L. H. WATSON
Quatrième District ...... ANTHONY PRADOS
Cinquième District ...... A. LURTO
Septième District ...... O. J. SCHREIBER

TICKET DES CITOYENS.

Sénat.
RANDELL HUNT
JOHN LAIDLAW

Représentants.
Premier District ...... F. N. WOOD, I. N. MARKS, J. P. HARRISON
Second District ...... J. M. LABORDE, J. L. QUEERNATOR
Troisième District ...... R. W. ESTLIN, GEO. C. LAWRASON
Quatrième District ...... W. ALEX GORDON
Cinquième District ...... DANIEL D. ROGERS, F. MORENO
Sixième District ...... B. P. VOORHIES
Septième District ...... GEORGE DURTHE, G. LABOQUETTE
Huitième District ...... JAMES PHILLIPS
Neuvième District ...... D. FARRAR
Dixième District ...... GEO. JONAS, A. W. BOSWORTH, G. A. BREAUX
ALGIERS—A. FORTIER

Shérif de la Cour Criminelle ...... E. T. PARKER.
Shérif des Cours Civiles ...... T. D. HARPER
Coroner ...... Dr CHS DELERY

DROITS DU SUD.

Pour Président—JEFFERSON DAVIS
Vice-Président—ALEX. H. STEPHENS.

Electeurs d'Etat.
Ch. DESBIGNY, ALBERT G. CARTER.

Substituts
J. O. CAMPBELL, J. L. FUSELIER.
1er District—DONATIEN AUGUSTIN.
Substitut—FRANÇOIS GARDERE.

CONGRÈS—1er District,
RUFUS DOLBEAR

POUR LE CONGRÈS,
CHARLES J. VILLERÉ

Candidat pour le Premier District Congressionnel.

CANDIDAT POUR LE CONGRÈS,

1ER DISTRICT
Dr J. B. WILKINSON

Les amis de
L'Hon. C. M. Conrad

l'annoncent comme candidat (ré-élection) pour représenter au Congrès Confédéré le deuxième district congressionnel composé du Premier, du Quatrième District de la Nlle-Orléans et de la paroisse Jefferson.

Shérif de la Cour Criminelle.

Nous sommes autorisés à annoncer que E. T. PARKER est candidat à la place de Shérif de la Cour Criminelle. L'élection aura lieu le 4 novembre 1861.

Nous sommes autorisés à annoncer que T. D. HARPER est candidat à la place de SHERIF des cours civiles de la paroisse d'Orléans. L'élection a lieu le premier lundi de novembre.

Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Le Rev. ROBT. J. HARP, à la demande d'un grand nombre d'amis dans différentes parties de l'Etat, consent à se laisser porter candidat à la place de Surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat.

Auditeur des Comptes Publics.

CYRUS THOMPSON, de la Nouvelle-Orléans, est candidat à la place d'AUDITEUR DE L'ETAT. L'élection a lieu en novembre prochain.

POUR
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS
M. PERALTA.

Election au 1er lundi de novembre.

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain.

MM. les Editeurs,

A la demande d'un grand nombre d'amis, je me présente comme candidat à la place de shérif de la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans—sujet seulement à la décision du peuple par la voie du scrutin.
W. G. MULLEN.

CANDIDAT POUR CORONER.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer M. le Dr J. N. FOLWELL comme candidat pour la place de coroner, à l'élection du novembre prochain.

Pour Coroner.

Nous sommes autorisés à annoncer que le Dr C. BEARD est candidat à la place de Coroner. L'élection a lieu le premier lundi de novembre prochain.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que le Dr HAYES est candidat à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS

Collecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District,
MARC DODART,

Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.—L'élection a lieu le 4 novembre prochain.
SES AMIS

PHILIPPE GUESNON est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat dans le Second District.

Election, 4 novembre prochain.

ASSESSEUR D'ETAT

THEODORE DUREL est candidat à la place d'Assesseur d'Etat pour la Nlle Orléans.

L'élection a lieu le 4 novembre

POUR CONSTABLE

De la 3me Justice de Paix.

LOUIS POWER, constable de la 3e justice de paix, est candidat pour sa réélection. Election le 4 novembre 1861.
AMIS.

3me Juge de Paix.

MM. les Editeurs — Veuillez annoncer que P. COUDRAIN est candidat à la place de CINQUIEME JUGE DE PAIX. L'élection a lieu le 4 novembre 1861.
SES AMIS.

3me Juge de Paix.—3me District.

Aré DUQUERCRON, 3me Juge de Paix, 3me District, est candidat à la même place.
L'élection a lieu le 4 novembre.

Troisième Justice de Paix.

District borné par les rues Canal et St-Louis.

Nous sommes priés d'annoncer le Juge ARTHUR SAUCIER, candidat à sa réélection comme Juge de la Troisième Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre.

Eugène Paysant,

Candidat indépendant pour la place de CONSTABLE de la Troisième Justice de Paix.
Election, le 4 novembre 1861.

Avis aux Contribuables du Deuxième District.—Taxes d'Etat.

AVIS est donné aux contribuables du Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans que les rôles d'assessement de 1861 sont maintenant au bureau, No 65, entre les rues Bienville et Chartres, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, [illegible]
LOUIS GARDERE, Assesseur du Deuxième District.

A LOUER,

Deux étages [illegible] No 71, rue Royale, entre Conti et [illegible].

R. [illegible] 29 mai—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR McCERREN & LANDRY
Ventes de Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY,
G. W. McCERREN, encanteur.

Jours réguliers de vente—Les LUNDIS et les JEUDIS, à 11 heures du matin, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, rue St Charles.

Egalement—Ventes au dehors comme de coutume.

Linge fait d'hiver pour hommes et enfants.

G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, vendredi 25 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 56, rue de Chartres—

200 lots habillements d'hiver pour hommes et enfants, comprenant un assortiment général.
Conditions—Comptant.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 25 octobre 1861, à 11 heures du matin, à son bureau Passage de la Bourse—

Un lot de meubles consistant en un bois de lit acajou, 2 dito en fer, 1 toilette, 1 table, 1 tombe, 6 chaises, tapis, 1 glace française, matelas, [illegible].
Conditions—comptant.

Fonds de groceries et de liqueurs; tout le contenu de la buvette.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI 25 octobre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure des rues Front et Lafayette—

Un fonds général de groceries, liqueurs, &c. Egalement, le contenu de la buvette attachée à ladite grocerie.
Conditions—comptant.

Eaux de vie françaises et Vins rouges en caisses.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI 25 octobre 1861, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin, No 118, rue de la Commune, entre les rues St. Charles et Carondelet, pour compte de qui de droit—

185	caisses vin rouge Château Lafitte, année 1854, qts. et pts., W. Barckhausen & Cie	
10	do vin Château Margaux, année 1854, qts et pts., W. Barckhausen & Cie	
15	do do Haut Brion, années 1854, qts et pts., W. Barckhausen & Cie	
10	do do Chateau Latour, année 1854, qts. et pts., W. Barckhausen & Cie	
257	do do Chateau Yquem, [illegible]	
27	do do Clos-Vougeot, H. Chastenet & Fils	
17	do do Chablis, [illegible], H. Chastenet & Fils	
200	do Vin rouge supérieur, Chateau Lafitte, Margaux, Latour et Haut Brion, qts. et pts., Barckhausen & Cie	
50	do vin rouge, C. C. Le Mouton, C. Chiapella, [illegible]	

10 demi-tonneaux vieux Cognac de qualité supérieure, différentes marques.

Les catalogues contenant les détails et les conditions seront prêts la veille du jour de la vente.

Fonds d'une Grocerie—Vente à l'encan pour cause de liquidation.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

LUNDI prochain, 28 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues Remparts et Ste-Anne—Le fonds de la dite grocerie, comprenant un stock de marchandises bien assorti, un assortiment général de liqueurs, [illegible], verrerie, [illegible] comptoirs, vitrières, étagères, etc.
Conditions—Comptant.

Vente positive et sans réserve d'un sujet No 1 et de confiance.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 74 rue de Chartres.

SAMEDI, le 26 octobre 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands, [illegible] rue Royale, entre les rues Conti et Canal, [illegible]

ELLEN, âgée d'environ 21 ans, [illegible]

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Saucage, agent, vs. J. B. Delord et al.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,588. En vertu d'un writ de fieri facias, contre J. B. Delord et al, [illegible] par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] je procéderai le MERCREDI, 6 de novembre 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux, rue Lafayette, [illegible], à la vente publique et adjudication de—

[illegible] tombereaux, 1 charrette, 1 lot de harnais [illegible]

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs la goëlette Joseph H. Toone, ses gréements, ses apparaux et son chargement—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 10.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès [illegible], je donne avis à toutes personnes prétendant avoir un droit sur la goëlette Joseph H. Toone, [illegible] de comparaître devant la Cour de District des Etats Confédérés, pour le susdit District, à la Nouvelle-Orléans, le troisième LUNDI de cette date, [illegible].

Bureau du Marshal des Etats Confédérés,
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1861.
C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs un chargement de chaland—No 38.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés de la Louisiane, No—En vertu d'un writ de vendition exponas [illegible] je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 2 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, le chargement de charbon, No 58, à Riche voile, [illegible].
Conditions—comptant sur livraison.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle Orléans, 21 octobre 1861.
C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs le navire Toulon, ses canots, apparaux, &c.

Dans la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 11.

EN vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur le jeudi trente-unième jour d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, le navire TOULON, ses agrès, apparaux, ameublements et canots, [illegible].
Conditions—Comptant ou en billets de la Confédération.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés
C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.
30 sept—au 31 oct

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Ophelia Bridget Nicholson.—No 16,629.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Allen Taylor a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Ophelia Bridget Nicholson, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier.
21 oct—

Succession de Margaret Lester.—No 17,011.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur administrateur [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds [illegible] répartis conformément [illegible].
Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député Greffier.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale ROMAN & KERNION est dissoute à partir de ce jour par limitation.

La raison de la société ne pourra plus être employée qu'en liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
C. H. KERNION,
EMILE DUPLANTIER.

LES soussignés ont formé [illegible] sous la raison ROMAN, OLIVIER & Cie, et [illegible] commission et d'achat et [illegible] de la Raffinerie de sucre de St. Jacques, au No 2, [illegible].
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861.
CHARLES ROMAN,
O. CHARLES OLIVIER,
EMILE DUPLANTIER.

LE soussigné continuera les affaires de commission à son propre nom et pour son propre compte au No 13, rue Conti.
1er octobre 1861. C. H. KERNION.

Marchandises à bon marché

Payables en billets de la Confédération.

AYANT transporté le stock de marchandises sèches de la rue du Cirque (Remparts), No 125 à la rue Royale, encoignure St Philippe, No 220 et 219, je suis à même d'offrir un grand assortiment complet d'articles à bon marché, tels que CALICOTS coton blanc, MANTEAUX, MANTILLES et SHAWLS [illegible], Couvertes et Sacs de voyage, Mérinos français et anglais, Popelines et Barèges, [illegible] grand assortiment de Tapis et Paillassons, à des prix extrêmement modérés.
THEODORE BANZIGER,
Encoignure Royale et St Philippe.

Les personnes qui doivent à Julius Banziger sont priées de venir régler au magasin ci-dessus.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.
U. LAROUSSINI & Co., No 131, rue du Canal.

A LOUER,

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.
Pour les conditions, s'adresser
Chez U. LAROUSSINI & CO.
No 137, rue du Canal.

A LOUER,

Maison meublée, dans la rue des Esplanade.

Une résidence admirablement située à proximité des rues Bourbon et Esplanade, [illegible]. S'adresser à J. A. WATKINS, Bas de la Vieille Levée, No 28.

Liste des lettres françaises

Restant au bureau de la Poste le 25 octobre 1861

A	A
Abadie Auguste	Adolfred, Vve Mme
B	B
Bertrand, Henri	Beausoleil, F.
Battelonge, Mary M Mde	Bouvier, Théophile
Blaise, Auguste	Bourgeois, F.
Blanchard, Jeanne	Belingaro, François
Bégué, Martin	Benjamin, F.
Bienvenu, Marcour	Bordas, Jean Bapt.
Bienvenu, Neuville	
C	C
Cousin, François	Conelly, Josephine
Caire, F Mlle	Commagère, S A
Châtelllou, Octavie Mme	
D	D
D'Hughère, Virginie	Desforges, Vve Mme
Dussant, Jean	Dumas, Marguerite Mme
De Armas, Mme	Duquesnay, Auguste
Dollmanner, Septime	Dufour, Aviste Mme
F	F
Fayaumes, C S	Fernandez, Kate Mlle
Fayaumes, P S	Freely, Carrie Mme
Fayet, C Dr	Fenille, Maurice
Fernandes, Jean 2	Foltrain, Auguste
G	G
Gale, Mme	Garrel, A. amogna
Grignon, J	Guillet, Emilie F.
Girard, Louise Mlle	Gueguen, Ph.
Granges, Mon lotte, Mme	Grace, Josephine Mme
H	H
Hardell, Alphonse	Huant, Jules
Hastier, Victor	
J	J
Jean Pierre D'heur	Jourdan G
John B	Julien, Genevieve P
L	L
Laudan, Emilie Mlle	Larbourne, Gertrude Mme
Latour, Octave	Lafleau, N. J. Mlle
Lebonne, Eugène, capt.	Lavaudale, Chaques
M	M
Mazars, Eugène	Monroe, Gautier
Mazaret, Mme	Miquel, A G
Masson, Mr	Monpeyan, Honoré Mme
Marquer, Mme	Morcan, Bani
P	P
Platour, Desiré, agt.	Pettis, Mary Y Mlle
Perrin, Ernest	Poisse Po
Pierson, Maurice	Pino, Joseph A C
Perrin, Ernest	Pourier, Eleonore, Mme
Phelan, Maurice	
R	R
Rapp (Rapp) A	Renaud, Corinne, Mlle
Roden Amédée, Mlle	Remonds, Hermogène
Reynaud, Amalie, Mde	
S	S
Serie, Felix P.	Savignac, F P Mme
T	T
Tabary, Auguste	Thiard, Thomas, [illegible]
V	V
Vallier, Christophe	Vincent, Justin
Verdell, Maurice	J. A. SAUDELL, P. M.

CARTAS ESPAÑOLAS Y ITALIANAS

Nueva Orleans, 24 de octubre 1861.

1 Abreu, Sebastian	5 Ferrero, Antonio
3 Comité Jose	6 Garcia, Al.
4 Del Campo, José M	7 Rico, Francisco

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Tous les officiers et sous-officiers [illegible] SAMEDI, 26 courant, à 6 heures [illegible].

Il sera question d'affaires [illegible]
Le Lieutenant-colonel BROGNIER.

Second Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane—4me compagnie.

Les membres de la 4me Compagnie [illegible] samedi 26 courant, à [illegible] heures P. M., à l'arsenal du Bataillon [illegible].

La présence [illegible]
J. a. MEILLEUR.

Régiment des Volontaires Français

4me Compagnie

Les membres [illegible]

Quartier général des CITY FIRE GUARDS, dans la Salle de la Compagnie de Pompiers No. 7

Les membres de cette Compagnie sont priés de s'assembler à leur armurerie [illegible] 25 du courant, à 6 heures [illegible]. Par ordre du capitaine.
EMILE DUFOUR, Secrétaire.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La compagnie de [illegible] Hôpital, [illegible]
Par ordre, Le lieutenant-colonel BROGNIER.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

Afin de compléter [illegible] tous les membres du régiment [illegible] vente ordonnée.
Par ordre, Le lieutenant-colonel BROGNIER.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La direction du corps [illegible] tous les citoyens français de la Nouvelle-Orléans [illegible] corps des Volontaires Français [illegible].

Les tendances de cette nouvelle organisation [illegible] compagnies sous le titre de Volontaires [illegible].
Par ordre du colonel, Le Lieutenant-colonel BROGNIER.

Garde Urbaine des Vétérans de 1814–15.

LES membres de la compagnie sont priés de se réunir chez le capitaine, rue des Ursulines, No 21, dimanche prochain, 27 du courant, à 3 heures du matin pour affaires de la plus haute importance. Par ordre du capitaine,
SIMON BRANDAO, Sergent major.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

COMPAGNIE DE RESERVE.
Nlle Orléans, le 21 octobre 1861.
ORDRE GENERAL No—
Les exercices auront lieu tous les jours de [illegible] à l'arsenal [illegible]. Ceux qui manqueront à l'appel [illegible].
Par ordre du capitaine, ARMAND GUYOL.
J. VILLANEUVA, sergent major.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La direction du corps ayant décidé la formation d'une compagnie [illegible]
Le Lieutenant-colonel BROGNIER.

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Les membres du corps [illegible]
Par ordre, Le Lieutenant, BROGNIER.

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

PREMIER ETAT ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant [illegible]: Nouvelle Orléans, 1er octobre 1861.

Total des primes reçues du 1er septembre 1860 au 1er septembre 1861 ...... $[illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NLLE ORLEANS.

[illegible]

E. GANUCHEAU, président.
E. PICOLET, secrétaire.

Assermenté et souscrit [illegible].
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

A une assemblée tenue le 3 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende [illegible] VINGT-CINQ POUR CENT [illegible].
E. GANUCHEAU, président.
AMADEO LANDRY, vice-président.
A. PICOLET, secrétaire.

DIRECTEURS—

Amadeo Landry,	Gustave Vourlier,	W. G. Robertson
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Wm. Shaw,
Alfred Bolbosnde,	Ossil, Had	B. Cooper
John Gandy,	A. Boulicier,	E. Blanchard
J. Lazano,	B. F. Lagan,	H. Wagner
E. B. Harris,	C. Cavaroc,	Omer J. Lavie
J. N. Hobert,	J. M. Wagner	J. G. McGrath
A. D. Grieff,	L. Bouligny,	[illegible]
Théodore Faure,	Chas. Rouen,	[illegible]
J. E. Burbridge,	J. Gally,	[illegible]
J. A. Borrone,	J. F. Herr,	W. G. Conger

CHEVAUX.

A vendre, une paire de beaux CHEVAUX DE VOITURE, [illegible]. S'adresser aux écuries de LABORDE, à l'encoignure des rues St-Louis et Bourbon.